



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EFFECTIF LEGAL

Nombre de conseillers
en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 24

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à quatorze heures cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué conformément à l'article L. 121-11 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, s'est réuni au lieu habituel de ses séances ;

Etaient présents :

Brigitte EL ARBI..... Maire et Présidente de séance

OBJET

Séance du 24/02/2016

Arnaud WUHRLIN, Armelle NEBOIPOU, Mairé NOZERAN,
Tony GILLES, Edna BOUEARAN, Sylvano ABDELKADER
et Lysenka ARIIHOHOA..... Adjoint au maire

Délibérations
n°2242/01/2016
à 2242/07/2016

Alima JEAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Gilles GUEPY,
Patrick ROBELIN, Régina RIEU, Mario BOUEARAN (arrivé à 14h25),
Gyslène DAMBREVILLE, Sandra NEBOIPOU, Jeannette AKARO,
Julien BOANEMOI et Kirvin SERRE..... Membres

CONVOCATION

Date : 17/02/2016
Affichage à la porte de
la mairie : 17/02/2016

Absents excusés :

Albert KASOVIMOIN a donné procuration à Brigitte EL ARBI, Glenn LEONARD a donné procuration à Tony GILLES, Virginie YONG a donné procuration à Alima JEAN, Isabelle GUERARD a donné procuration à Arnaud WUHRLIN, Nadir BOUFENECHÉ a donné procuration à Sandra NEBOIPOU.

Absents non excusés :

Paul BELPATRONNE, Jacques HARRY et Fabrice GOSSOIN.

**CARACTERE
EXECUTOIRE**

Transmission au contrôle
de légalité : 29/02/2016
Date d'affichage à la
porte de la mairie :
26/02/2016

Secrétaire de séance :

Mairé NOZERAN.

Assistaient à la séance sans pour autant participer aux débats :

René CREUGNET - secrétaire général de mairie et Claudia CLEMEN - secrétaire.



CONSTAT N°2242/01/2016
DE L'INSTALLATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL, réuni en séance publique le 24 février 2016,
VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code électoral, et notamment son article L.436,
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article L.121-21,
VU la lettre de démission de Mademoiselle Séverine OUTHEY en date du 26.01.2016,
VU la note explicative de synthèse n°2016/01 du 27.01.2016 ;

CONSTATE :

Article 1^{er} :

Suite à la démission de la conseillère municipale Mademoiselle Séverine OUTHEY, Monsieur Kirvin SERRE – vingtième inscrit sur la liste « Unis Dans la Diversité » est nommé membre du conseil municipal en vingt-septième position.

Article 2 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le maire est chargé de l'exécution du présent acte qui sera enregistré, transmis au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationné au registre des délibérations du conseil municipal.

DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 24 FÉVRIER 2016

POUR EXTRAIT CONFORME
BOURAIL, LE 26 FÉVRIER 2016



Feuille de présence annexée aux extraits de délibérations

Séance du 24 février 2016 à 14 heures

NOM	Prénom	Présent	Absent	Procuration	Emargement
EL ARBI	Brigitte	X			
WUHLIN	Arnaud	X			
NEBOIPOU	Armelle	X			
KASOVIMOIN	Albert		X	à B. EL ARBI	
NOZERAN	Maïré	X			
GILLES	Tony	X			
BOUEARAN	Edna	X			
ABDELKADER	Sylvano	X			
ARIHOHOA	Lysenka	X			
JEAN	Alima	X			
BELPATRONNE	Paul		X		
BODEOUAROU	Marie-Victoire	X			
GUEPY	Gilles	X			
LEONARD	Glenn		X	à T. GILLES	
YONG	Virginie		X	à A. JEAN	
GUERARD	Isabelle		X	à A. WUHLIN	
HARRY	Jacques		X		
GOSSOIN	Fabrice		X		
RIEU	Régina	X			
ROBELIN	Patrick	X			
BOUEARAN	Mario	X		arrivé à 14h25	
DAMBREVILLE	Gyslène	X			
BOUFENECHÉ	Nadir		X	à S. NEBOIPOU	
NEBOIPOU	Sandra	X			
AKARO	Jeannette	X			
BOANEMOI	Julien	X			
SERRE	Kirvin	X			

